



AVOCAT.E
v. | &
TECHNOLOGIE

10 NOV. 19H-20H



**STUDENT
CHAPTER**
Geneva

WEBINAR

Nicolas Torrent

| Vice-Président de la Swiss Legal Tech Association

L'avocat.e est forcément concerné.e par la transformation numérique.

- Celle-ci change le comportement du client : moyens de communication, demande de solutions efficaces, coûts justifiés.
- Elle dilue le monopole d'accès à la justice de l'avocat : alternatives comme la médiation, conciliation.

Comment l'avocat.e peut-il ou elle faire face au changement ?

- Développer ses connaissances en dehors du droit pour mieux comprendre le client.
- Identifier les forces qui changent le marché pour déterminer comment le gérer.

Gabriel Jaccard

| Doctorant à l'Université de Genève

Le côté judiciaire du métier de l'avocat.e diminue.

- Une grande quantité de normes provient du monde des entreprises.
- Le savoir juridique se démocratise et devient plus accessible à tous.

La technologie est un propulseur pour les métiers juridiques.

- Nouvelles possibilités comme les smart contracts et les possibilités de partage de connaissances.
- Fournir des meilleurs services aux clients.

Deborah Lechtmann

| Associée junior à OA Legal

La technologie permet à l'avocat.e de diversifier l'offre et d'alléger les coûts.

- Outils de transmission digitale des bordereaux au tribunal.
- L'espace de travail virtuel et la gestion électronique des documents.

La digitalisation du métier juridique pose des défis.

- Le traitement des données, le secret professionnel et l'existence des serveurs informatiques à l'étranger.
- Comprendre quelle est la plus-value de l'avocat.e dans le cadre du service offert.

Questions choisies de l'audience

A quel point l'avocat.e doit savoir coder ?

- L'avocat.e ne doit pas savoir coder. Toutefois, comprendre ce langage permet de mieux comprendre un client qui travaille dans le domaine de logiciels. C'est donc un avantage compétitif.

Quelle sera l'influence du projet Justitia 4.0 ?

- L'avocat.e sera forcé.e à s'adapter à la digitalisation envisagée par le projet. Mais les questions plus pertinentes pour lui sont : qui est le client et qu'est-ce qu'il demande et adapter ses offres en fonction.

Les risques de hackage sont-ils des freins à la digitalisation ?

- À condition que la sécurité informatique est à la pointe du possible, les risques du hackage ne sont pas plus élevés que les risques d'une effraction physique dans une étude.